

Délibération 2024-02 -CFVE

Séance du 28 juin 2024

Extrait du recueil des actes du  
Conseil de la formation et de la vie étudiante

### **Procédure relative au statut de sportif de haut niveau**

Le Conseil de la Formation et de la vie Étudiante de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des Conseils dans le bâtiment Ronzier (site de Ronzier) le 28 juin 2024 sur la convocation de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président. et sous la présidence de monsieur Franck Barbier, Vice-président du conseil de la formation et de la vie étudiante ;

Le quorum étant atteint,

Vu la délibération n°2020-22 du 9 décembre 2020 relative à la charte du sportif de haut niveau ;

Monsieur le vice-président présente aux membres la procédure « prendre en charge les sportifs de haut niveau ».

Après en avoir délibéré,

**Le conseil de la formation adopte à l'unanimité des voix la procédure selon le document annexé à la présente délibération.**

**Pour : 17 voix**



**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0**

Valenciennes, le 2 septembre 2024

Abdelhakim Artiba  
Président



<i>N° identification : GR8C-P1</i> <i>Version : 1</i> <i>Date de création : 17/06/2022</i> <i>Date de modification : 14/06/2022</i> <i>N° page : 1/1</i>	<b>PRENDRE EN CHARGE LES ETUDIANTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU</b>	 
	<i>PROCEDURE : PRENDRE EN CHARGE LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU</i> <i>PROCESSUS : PROMOUVOIR LES ACTIVITES PHYSIQUES ET LES PRATIQUES COMPETITIVES</i> <i>DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES</i>	

### **Demande d'attribution du Statut ESHN « Étudiant Sportif de Haut Niveau » :**

S'il remplit les critères lui permettant d'être reconnu comme SHN, l'étudiant remplit le formulaire de demande d'attribution de statut pour les SHN disponible sur l'ENT, le signe, joint les pièces justificatives et l'envoie au service des Sports via l'espace dédié.

Le service des Sports instruit le dossier et saisit la Commission Universitaire des statuts d'Étudiant Sportif de Haut Niveau au fil de l'eau.

**Cas particuliers :** Dans un objectif d'endossement des commissions Ad-hoc et de simplification des procédures universitaires, la L3P SHN et la Section « sport », transmettra un listing des étudiants inscrits, qui sera validé lors de la première commission SHN de l'année. Sauf contre-indication, Les étudiants inscrits au sein de ces formations n'ont donc pas de nécessité de réaliser de dossier.

### **Passage en Commission Universitaire des statuts d'Étudiant Sportif de Haut Niveau :**

La commission étudie les demandes de statut, émet un procès-verbal sur le relevé de ses décisions. Le président de séance signe les demandes d'attribution et transmet les dossiers au service des sports.

Le service des Sports fait signer le formulaire de demande d'attribution au vice-président délégué de l'UPHF.

### **Communication des résultats de la commission :**

Le service des Sports informe les composantes ou établissements-composantes par l'intermédiaire du Responsable Administratif et Pédagogique (RAP) de la décision du Vice-Président.

Le service des sports contacte individuellement les étudiants par mail pour leur faire part du relevé de décisions.

Si attribution du statut, l'étudiant recevra également un open badge faisant foi de certificat numérique de son statut d'étudiant sportif de Haut niveau pour l'année en cours.

### **Demande et mise en place des aménagements :**

L'étudiant ayant obtenu le statut sportif de haut niveau au sein de l'université prend contact avec le service des sports pour réaliser une demande sur les aménagements prévus dans la charte dont il souhaite bénéficier.

Le service des sports contacte le RAP et/ou le Directeur de la composante ou établissement-composante pour transmettre les demandes d'aménagement souhaitées par l'étudiant.

Le RAP et/ou le Directeur de la composante ou établissement-composante informe le Responsable Pédagogique (RP) de la formation concernée pour mettre en place les aménagements demandés. Le RP et/ou le RAP mettent en œuvre les aménagements demandés par l'étudiant.

ACTEURS DU PILOTAGE			
REDACTION	CONFORMITE SMQ UPHF	RESPONSABLE MISE EN ŒUVRE	CONFORMITE POLITIQUE ETABLISSEMENT
S. MALAPEL J.Ph DUBOC M. OUSSEDRATE	Responsable Qualité UPHF	Directeur PFVE	VP CFVE
	Date : Visa :	Date : Visa :	Date : Signature :
		Directeur Service des Sports	Directeur Formations INSA HDF
		Date : Visa :	Date : Signature :